

INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2024

(En 1 000 DT)

Période	2 ^{ème} trimestre 2024	2 ^{ème} trimestre 2023	au 30 juin 2024	au 30 juin 2023 (*)	au 31 Décembre 2023 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	315 325	294 618	612 005	567 470	1 145 850
– Intérêts et revenus assimilés	205 628	189 109	403 888	366 653	774 315
– Commissions en produits	39 118	37 234	75 333	71 165	147 020
– Revenus du portefeuille	70 579	68 275	132 784	129 652	224 515
2- Charges d'exploitation bancaires	161 249	149 056	317 028	288 555	605 874
– Intérêts encourus et charges assimilées	156 095	144 914	307 864	280 946	586 507
– Commissions encourues	5 154	4 142	9 164	7 609	19 367
3-Produit net bancaire	154 076	145 562	294 977	278 915	539 976
4- Autres produits d'exploitation	161	164	321	326	656
5- Charges opératoires	58 946	53 874	112 150	103 046	214 684
Dont ;					
– Frais de personnel	42 705	39 172	81 218	74 524	153 571
– Charges générales d'exploitation	13 978	12 547	26 419	24 186	52 284
6- Structure du Portefeuille			2 709 220	2 444 226	2 425 764
– Portefeuille - titres commercial	-	-	30 636	26 776	25 193
– Portefeuille d'investissement	-	-	2 678 584	2 417 450	2 400 571
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	7 095 268	6 991 842	7 166 533
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	7 985 054	7 505 478	7 625 623
Dont ;					
– Dépôt à vue	-	-	2 122 606	2 190 234	1 949 119
– Epargne	-	-	2 458 011	2 302 612	2 408 485
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	778 650	766 842	862 999
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 344 553	1 247 688	1 344 823

(*) Chiffres certifiés.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 30/06/2024 et 30/06/2023 et après affectation du résultat au 31/12/2023.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I-Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II-Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais

d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2024

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 991,8 millions de dinars à fin juin 2023 à 7 095,3 millions de dinars à fin juin 2024, enregistrant ainsi une progression de 103,4 millions de dinars ou 1,48%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin juin 2024 à 7 985,1 millions de dinars, soit une progression de 479,6 millions de dinars ou 6,39% par rapport au 30 juin 2023.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 778,7 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 11,8 millions de dinars par rapport au 30 juin 2023.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 44,5 millions de dinars ou 7,85% par rapport à fin juin 2023.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 28,5 millions de dinars ou 9,87% par rapport à fin juin 2023.

Le Produit Net Bancaire a atteint 295 millions de dinars à fin juin 2024 contre 278,9 millions de dinars pour la même période de 2023, soit une hausse de 5,76%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 38,02% à fin juin 2024 contre 36,95% pour la même période de 2023, soit une augmentation de 107 points de base.

AMEN BANK confirme sa certification MSI 20000

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification

au référentiel MSI 20000, la Banque a passé avec succès le diagnostic « Audit de Suivi » au titre de l'année 2023.

ADAPT Tunisia : un nouveau partenariat AICS - AMEN BANK

Poursuivant leurs actions engagées en faveur de la durabilité dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche durables en Tunisie, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) et AMEN BANK ont signé un Mémoire d'Entente qui définit les objectifs, les contributions et les responsabilités de chaque partie dans le cadre du programme ADAPT.

Ce partenariat vise à renforcer les pratiques durables et le développement économique vert en fournissant des solutions de financement innovantes et accessibles aux acteurs des secteurs ciblés.

Partenariat stratégique avec USAID Power Tunisia

Au cœur de son engagement envers la durabilité, AMEN BANK a officialisé un partenariat stratégique avec USAID Power Tunisia, sous le titre « Amélioration de l'accès au financement pour les investissements en énergie propre à petite échelle en Tunisie ».

Ce programme, prévu sur une période de 17 mois, vise à accompagner plus de 500 entreprises tunisiennes dans leurs projets d'énergie propre.

Ce nouveau partenariat confirme, le positionnement d'AMEN BANK comme banque pionnière dans le domaine du financement vert et réaffirme son engagement proactif, en faveur de la préservation de notre environnement et de la promotion d'un avenir plus vert.